

La décision du ministre confirmait une décision de son prédécesseur qui avait été différée à cause des instances fort compréhensibles du député de Stormont-Dundas. L'important, madame le Président, c'est que cette décision avait été prise non pas par le gouvernement dirigé par le chef de l'opposition (M. Clark), mais par un gouvernement précédent. Le ministre de l'Environnement de l'époque ne faisait que donner suite à cette décision en se fondant sur les raisons qu'il invoquait dans sa lettre.

Il se pourrait bien, comme le secrétaire parlementaire l'a dit, qu'il ait été amené à induire la Chambre en erreur, car la décision, dont il vient de nous dire qu'elle découle des informations données par des fonctionnaires, est tout autre. Voici ce qu'il a déclaré:

Le déménagement a d'abord été projeté par un gouvernement libéral. Il a été retardé par un gouvernement conservateur...

C'est tout à fait inexact, d'après les renseignements que nous avons. Il y a donc conflit. Il poursuit:

... et annulé par le gouvernement actuel...

Je vous signalerai respectueusement, madame le Président, qu'en lisant la déclaration du secrétaire parlementaire d'un bout à l'autre, vous constaterez qu'on y donne à entendre que le député de Peterborough (M. Domm) s'est comporté d'une façon que ce dernier nie.

A mon avis, il importe de savoir à quoi nous en tenir quant aux faits, surtout vu la dernière déclaration du secrétaire parlementaire au sujet de ce que les hauts fonctionnaires lui auraient dit, ce qui en fait a peut-être provoqué la question de privilège au départ.

Pour ces raisons, madame le Président, il importe, à mon avis, de renvoyer la question au comité permanent des privilèges et élections pour régler toute cette affaire. Si le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) dispose de renseignements pertinents, il pourra y être convoqué, de même que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), s'il a lui aussi des renseignements pertinents. Ainsi, les documents qui se trouvent maintenant en la possession du ministère de l'Environnement et dont ont parlé le secrétaire parlementaire du ministre actuel et l'ancien ministre seront déposés et nous saurons exactement ce qui s'est produit.

A mon avis, l'importance des questions de privilège pour les députés tient essentiellement au fait qu'elles permettent de chercher la vérité lorsque les contradictions prennent les proportions de celle qui nous occupe. Je vous conseillerais donc respectueusement, madame le Président, d'y réfléchir et peut-être d'examiner la déclaration que nous a faite le secrétaire parlementaire hier soir ainsi que les questions auxquelles le ministre a répondu aujourd'hui, et de remettre à plus tard votre décision sur le bien-fondé de la question de privilège dont nous sommes saisis.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Je soulève, moi aussi, la question de privilège, madame le Président. Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a insinué que j'ai induit volontairement ou involontairement la Chambre en erreur lorsque j'ai parlé du coût de

Privilège—M. Domm

l'abandon du projet de déménagement de Cornwall à Peterborough. Je voudrais que l'on m'accorde quelques minutes pour expliquer ce que je voulais dire au juste au député et je lui promets de lui fournir les renseignements auxquels je faisais allusion. Je m'excuse si je me suis trompé, mais ce sont bien de ces frais-là que je parlais, et je pensais que ma réponse était claire.

Je parlais de ce que coûterait l'annulation du bail à Peterborough, le règlement des hypothèques sur les maisons, le dédommagement des employés qui devaient déménager; autrement dit, il s'agissait des frais directs. Je pensais que ma réponse était claire.

Le député prétend qu'économiquement parlant, d'après ses collaborateurs, le déménagement de Parcs Canada à Peterborough serait intéressant pour le public et ainsi de suite. Madame le Président, je ne voulais pas parler de cela dans ma réponse. C'est un jugement que ses collaborateurs ont porté et lui ont communiqué parce qu'il venait étayer leur thèse, à savoir, que le déménagement de Parcs Canada à Peterborough pourrait présenter certains avantages.

Je n'ai parlé que du coût de ce déménagement et du coût de l'abandon du projet, madame le Président. Le député peut émettre certains doutes au sujet de cette déclaration, et c'est bien volontiers que je vérifierai si ma mémoire ne m'a pas joué un mauvais tour et si les chiffres que j'ai étudiés et que je n'ai malheureusement pas sous la main aujourd'hui prouvent que j'avais raison.

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, pour appuyer mon collègue dans son recours à la question de privilège, je dirai que lorsqu'un membre du gouvernement fait une allégation contre un député de ce côté-ci ou, en fait, contre quelque député que ce soit, et que cette allégation est d'une fausseté aussi évidente, il est très important qu'une motion comme celle que mon honorable ami a présentée soit adoptée et que toute l'affaire soit renvoyée devant le comité permanent des privilèges et élections.

Si je dis cela, c'est parce que je suis estomaqué d'entendre dire à la Chambre que c'est notre gouvernement qui a retardé la décision de transférer les bureaux de Parcs Canada de Cornwall à Peterborough. Madame le Président, notre gouvernement a autorisé le transfert de ces bureaux et si les libéraux n'avaient pas repris le pouvoir entre-temps, le déménagement aurait obtenu la priorité et aurait probablement été terminé au 1^{er} septembre de cette année.

Pour étayer mes affirmations, je crois qu'il serait indiqué que nous revoyons les faits qui nous ont amenés, l'automne dernier, à approuver le transfert de ces bureaux de Cornwall à Peterborough. Je signalerai que le transfert à Peterborough des bureaux de Cornwall de Parcs Canada n'entraîne pas dans notre programme de décentralisation. Je pense qu'à l'époque on s'est mépris là-dessus, mais c'est intentionnellement que ce transfert n'était pas mentionné dans ma déclaration du 27 juillet 1979, par laquelle j'annonçais la révocation de certaines décisions de décentralisation prises par le gouvernement précédent.